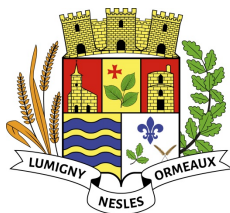


REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

MAIRIE de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX



COMPTE RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES  
DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le sept avril à 16h00, le Comité de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux, légalement convoqué le deux avril 2021, s'est réuni dans la Salle Helvétius sous la présidence de Madame Pascale LEVAILLANT, Présidente.

DATE DE CONVOCATION : 02/04/2021  
DATE D’AFFICHAGE : 15/04/2021  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 8  
EFFECTIF PRESENT : 6  
EFFECTIF VOTANT : 7  
NOMBRE DE POUVOIR(S) : 1

**Présents (es) :** Pascale LEVAILLANT, Dominique DEVARREWAERE, Cindy PROU, Jacqueline GUETRE, Florence FERNIOT, Pascal JOUQUET.

**Absents (es) excusés(es) :** Jean-Baptiste BECOURT, Stéphanie MORA LOPEZ.  
**Pouvoir (s) :** Stéphanie MORA LOPEZ a donné pouvoir à Pascal JOUQUET.  
**Secrétaire de Séance :** Cindy PROU

**Madame la Présidente ouvre la séance**

*Madame la Présidente informe qu’au regard de la crise sanitaire et du confinement mis en place par le gouvernement, il convient de tenir la présente séance à huis clos et invite le Conseil d’administration à procéder au vote.*

- A l’unanimité des voix, la séance du comité se tient à huis clos.

**AFFAIRES GENERALES**

**01 – ELECTION DU/DE LA VICE-PRESIDENT(E) DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DE LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX**

Il est proposé au Comité de procéder à la désignation d'un/une Vice-Président(e) de la Caisse des écoles en vue de convoquer et de présider les prochaines séances en cas d'indisponibilité de la Présidente.

A ce titre, le Comité est donc invité à désigner parmi ses membres un vice-président de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux.

Le Comité,

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Comité souhaite désigner un vice-président de la Caisse des écoles en vue de présider les séances en l'absence du Maire,

CONSIDERANT l'appel à candidature de Madame la Présidente à cette fonction,

VU la candidature de Mme DOMINIQUE DEVARREWAERE,

Après un vote déroulé au scrutin public, à l'unanimité des voix exprimés (7), les résultats sont les suivants :

**Mme Dominique DEVARREWAERE est élue vice-présidente de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux**

---

## **FINANCES PUBLIQUES**

### **02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (du centre des finances publiques de Rozay-en-Brie) à l'ordonnateur et le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de la présidente sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il est donc proposé au Comité de bien vouloir approuver le compte de gestion de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux pour l'année 2020.

Le Comité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

**A**

Contre : 0

Abstention : 0  
Pour : 7 (à l'unanimité des voix exprimées)

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

---

### **03 – AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'ANNEE 2020**

Aucune opération n'ayant été réalisée ces dernières années, il convient d'affecter les résultats constatés en fin d'exercice sur le budget primitif 2021.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/04/07-02 du Comité de la Caisse des écoles portant approbation du compte de gestion 2020,

CONSIDERANT les résultats, conformement au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 : + 7 450,61 €

#### Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) : + 2 627,04 €

Après en avoir délibéré,

**A**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7 (à l'unanimité des voix exprimées)

**DECIDE** d'affecter au budget de l'année 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

**Chapitre 002 « résultat d'exploitation reporté » : 7 450,61 €**

**Chapitre 001 « solde d'exécution reporté » : 2 627,04 €**

---

### **04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Dans la continuité des précédentes délibérations, il convient de voter le budget primitif pour l'année 2021 de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux. Au regard des attributions et missions de la Caisse des écoles, le budget proposé est exclusivement orienté au fonctionnement des établissements scolaires de la commune et à la réalisation de leurs activités et projets.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/04/07-03 du Comité de la Caisse des écoles portant affectation des résultats de l'année 2020,

CONSIDERANT la nécessité pour la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux d'établir son budget pour l'année 2021,

Après en avoir délibéré,

**A**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7 (à l'unanimité des voix exprimées)

**APPROUVE** le budget primitif de la Caisse des écoles de Lumigny-Nesles-Ormeaux pour l'année 2021, arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement**  
**Dépenses**

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 23 050,00 €

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : 790,00 €

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 8 040,96 €

**TOTAL : 31 880,96 €**

**Recettes**

Chapitre 002 « Résultat d'exploitation reporté » : 7 450,61 €

Chapitre 074 « Dotations, Subventions, Participations » : 24 430,35 €

**TOTAL : 31 880,96 €**

**Section d'investissement**  
**Dépenses**

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 21 143 €

**TOTAL : 21 143 €**

**Recettes**

Chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » : 2 627,04 €

Chapitre 013 « Subventions d'investissement » : 10 775 €

Chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » : 8 040,96 €

**TOTAL : 21 143 €**

**QUESTIONS DIVERSES : aucune**

**QUESTIONS ORALES : aucune**

**Fin de la séance à 17h.**